

CONSEIL
ÉCONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL



QU'EST-CE QUE LE **CESER** ?

*CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL*

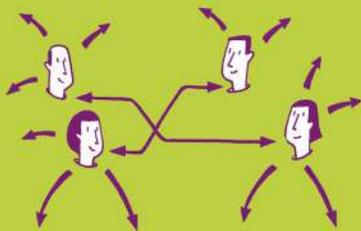
LE CESER, UN LABORATOIRE D'IDÉES



Les commissions sont un lieu d'études, de concertation et d'échanges. Elles sont de véritables **laboratoires d'idées**, alimentés par l'audition des acteurs locaux, des forces vives de la région (institutionnels, entreprises, associations, fondations...) et les points de vue des différentes sensibilités qui composent le CESER.

Cette réflexion collective à vision prospective, construite dans la recherche de l'intérêt général, est porteuse de solutions concrètes pour anticiper les évolutions nécessaires à l'adaptation de la région aux grandes mutations démographique, environnementale, sociale, économique...

LE CESER, SIÈGE ET PARTICIPE AUX TRAVAUX DE NOMBREUSES INSTANCES



• ORGANISMES RÉGIONAUX :

Banque Publique d'Investissement (BPI), Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO), Cellule économique du BTP, Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), Conférence Régionale de l'Enseignement Supérieur (CRESUP), Collège des transitions sociétales, Comité régional du tourisme, Comité régional de suivi des programmes européens, Comités de lignes TER, Mission Hydrogène...

• ORGANISMES INTERRÉGIONAUX :

Conseil Maritime de Façade Nord Atlantique Manche Ouest, Comité interrégional de la Mission Val de Loire, Assemblée régionale mer et littoral (ARML), Comité syndical du Parc Naturel de Brière, Association des CESER de l'Atlantique avec les CESER Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine...

• ORGANISMES EUROPÉENS :

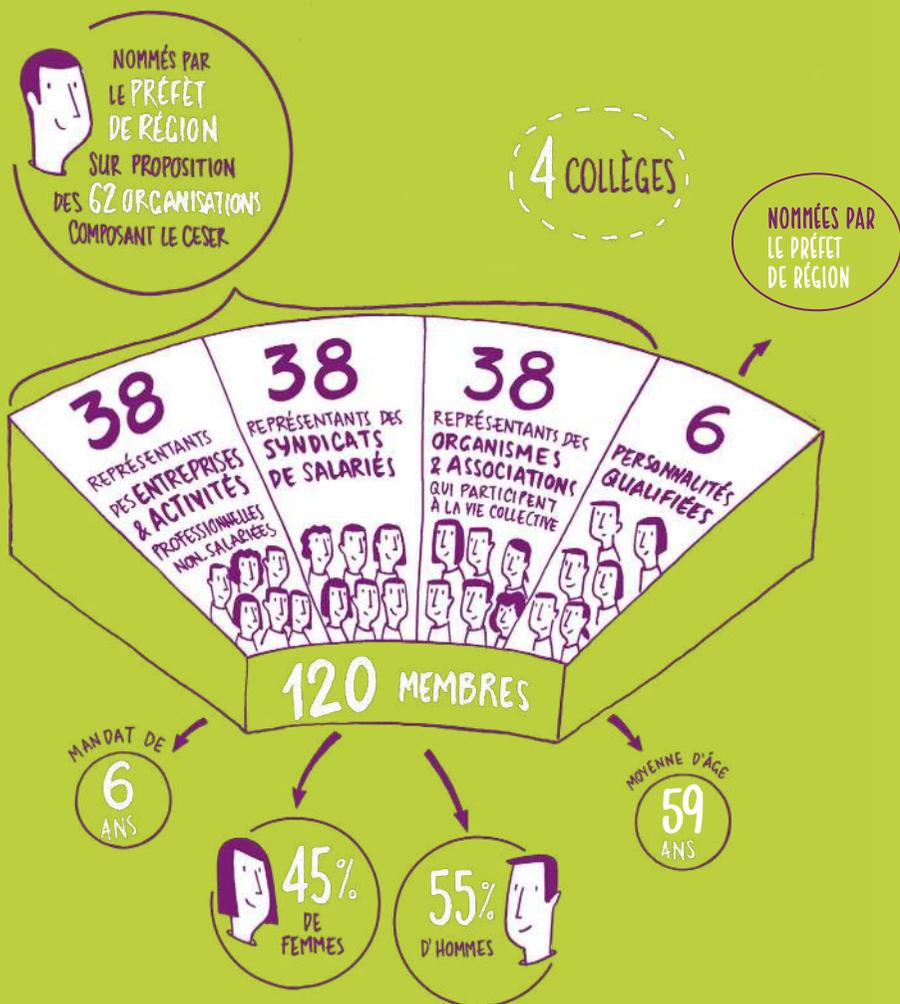
Réseau Transnational Atlantique (RTA) avec les CESER Normandie, Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire et les CES espagnols et portugais. Le RTA a établi des relations de coopération permanente avec la Commission Arc Atlantique de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM).

LE CESER

Le CESER est l'Assemblée consultative du Conseil régional des Pays de la Loire, issu de la loi de 1972 portant création des régions. Cette assemblée unique dans le paysage institutionnel est constituée de 120 conseillères

et conseillers. Ce sont des femmes et des hommes de terrain provenant du monde économique, social, environnemental, éducatif et associatif ligérien. Ils représentent la société civile organisée.

UNE ASSEMBLÉE REPRÉSENTATIVE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE



L'ORGANISATION DU CESER



LA PRÉSIDENTE

3 VICE-PRÉSIDENTES DÉLÉGUÉES

- Évaluations des politiques publiques
- Interrégionalité - Europe - International
- Coopérations - Territoires

2 RAPPORTEURS GÉNÉRAUX

- Budget
- Plans - Schémas



ANIME ET ORGANISE

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES GROUPES D'APPUI TRANSVERSAUX

120 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS RÉPARTIS DANS 6 COMMISSIONS THÉMATIQUES

Traitant l'ensemble des compétences de la Région :

- Santé - Social
- Économie - Emploi - Recherche - Innovation
- Infrastructures - Mobilités - Infrastructures de l'information et de la communication - Énergies
- Aménagement des territoires - Cadre de vie - Environnement
- Éducation - Formations tout au long de la vie - Métiers de demain
- Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative

5 GROUPES D'APPUI

En accompagnement des missions des 3 Vice-présidentes déléguées et des 2 Rapporteurs généraux

LE RÔLE DU CESER

Le CESER, outre les rapports budgétaires, apporte par son analyse, ses préconisations et sa vision prospective, des avis et des contributions de la société civile organisée, à l'ensemble des acteurs et décideurs des territoires.

Le CESER travaille en amont des politiques publiques et depuis la loi NOTRe (2015) participe à une mission d'évaluation et de suivi des politiques publiques.



1. AVIS BUDGÉTAIRES PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le CESER examine tous les projets du Conseil régional avant que ses élus n'en délibèrent :

- 4 avis budgétaires / an
- Planification stratégique (schémas directeurs, Contrat Etat-Région...).



1. SAISINE / AUTOSAISINE

- La Présidente du Conseil régional saisit le CESER sur un sujet (saisine).
- Le CESER peut décider de sa propre initiative de faire des propositions sur une thématique en lien avec les politiques publiques régionales (autosaisine).



2. ÉTUDES ET CONTRIBUTIONS

Les commissions compétentes du CESER élaborent des études sur un temps long (environ 1 an) et des contributions sur une période courte (2-3 mois).



3. ADOPTION

Les avis, contributions, études sont présentés et votés en séance plénière du CESER.



4. EXPLOITATION ET VALORISATION DES TRAVAUX

Une fois adoptés, les avis, contributions, études sont communiqués à la Présidente et au Préfet de Région, aux acteurs du territoire, aux collectivités, aux conseils de développement, aux organisations membres du CESER... afin d'éclairer et d'apporter des préconisations en lien avec les politiques publiques régionales.

UNE EXPRESSION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Utile aux projets régionaux, aux acteurs de terrain, aux responsables et décideurs politiques, sociaux, économiques, environnementaux.



SUIVRE L'ACTU DU CESER

Toutes les études sont consultables et disponibles en ligne :

www.ceser.paysdelaloire.fr [@ceserPDL](https://twitter.com/ceserPDL)

www.linkedin.com/company/ceser-pdl

Les sessions sont ouvertes au public, sur réservation :
Hôtel de Région – 1 rue de la Loire – 44966 Nantes cedex 9
Tél. 02 28 20 55 80 – ceser@paysdelaloire.fr